



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION N°31-14

Sollicitant financement de la DAC pour la mise en place du PAHEMM

Séance du 20/06/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/06/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 09 votants : 13
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0
(cf. liste des présents)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE.

ABSENTS : Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint (Proc. à Jean-Paul FERREIRA) - Alexis TIOUKA - Liliane APPOLINAIRE (Proc. à Eveline Perigny) - Bruno APPOLINAIRE (Proc. à Félix TIOUKA) - Josette AUGUSTE (Proc. à Jocelyn THERESE) - Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE mais non valable).

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : La commune de Awala-Yalimapo et le resort de Galibi (Suriname) ont obtenu le label national pays d'art et d'histoire (VPAH) au mois de décembre 2013.

La convention VPAH avec le Ministère de la culture et de la communication engage le pays des estuaires Maroni-Mana à recruter un animateur du patrimoine (titre II, art. 1), à créer un centre d'interprétation du patrimoine (CIAP) (art. 2), et à assurer la communication, diffusion et promotion du patrimoine (art. 3).

Il s'agit d'une phase de mise en place, qui comprendra le recrutement de l'animateur du patrimoine chargé d'assurer la mise en œuvre de la convention, l'étude de programmation de la Maison des estuaires (CIAP) (mission de médiation du CAUE), des actions pédagogiques et culturelles, et la communication.

Pour atteindre ces objectifs il est proposé de solliciter financièrement la DAC à hauteur de 50 000 € pour 2014.

Budget prévisionnel de la préfiguration du PAHEMM				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Autres services Extérieurs	40 000 €	Etat-DAC	50 000 €	100 %
Charges de personnel	10 000 €			
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût prévisionnel de cette préfiguration à 50 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite le financement de la DAC Guyane comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

PO/LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, Absent
L'Adjoint Suppléant

Félix TIOUKA